

**COMPTE - RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
en date du 16 OCTOBRE 2014 à 19 heures**

Etaient présents :

Gustave BOSQ – Monique GELLENS - Michel NORBERT – Christophe MATHERON – Céline CONSTANS – Olivier BERGERETTI – Rémi ALLEC - Sébastien MARTIN – Yves SEARD - Daniel ROSSIGNOL

Absent excusé : Alain PIECQ

Secrétaire de séance : Monique GELLENS

ORDRE DU JOUR

I - INTERVENTION AVENIR HAUTE DURANCE

II - QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire accueille les représentants de l'Association : Marie-Joëlle LENOIR – Patrick BARONNA et Jacques PAQUET – Professeur d'Université de Géologie, ainsi que les membres du Conseil.

I – INTERVENTION AVENIR HAUTE DURANCE

Avant l'intervention de Jacques PAQUET, il est précisé que Ségolène ROYAL – Ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie a signé le 6 Octobre 2014 l'arrêté portant déclaration d'utilité publique (DUP) pour les travaux de la ligne électrique aérienne de 225 000 volts (publié au Journal Officiel du 12.10.2014).

Jacques PAQUET nous présente une nouvelle étude faite par ses soins, concernant les risques de pollution de l'eau alimentant les différents villages se trouvant sur le passage des lignes haute tension. En effet, d'après les plans qu'ils nous a montrés les lignes se trouvent situées exactement au-dessus ou à proximité immédiate des captages, ce qui représente un réel danger pour la qualité de l'eau distribuée aux habitants.

Compte tenu de l'acceptation du tracé par la haute autorité, l'Association Avenir Haute Durance (représenté à cette Réunion par Patrick BARONNA) va tenter une action en justice pour s'opposer à la décision prise récemment.

L'étude faite par Jacques PAQUET, démontrant les conséquences d'une telle réalisation sur l'eau potable, sera un point fort à apporter au dossier.

L'association a déjà rencontré plusieurs communes concernées par ce projet et souhaite qu'elles appuient leur procédure.

Certaines ont déjà pris une délibération demandant le passage en sous terrain des lignes afin d'éviter l'impact visuel, de préserver la faune et la flore et de préserver les captages.

L'intervention de l'Association étant terminée, les membres présents se retirent.

II – QUESTIONS DIVERSES

- a) **Vente DURAND** : Après la validation du document d'arpentage, la délibération prise par le conseil doit être modifiée. Cela concerne les numéros des parcelles suite au déclassement du domaine public et non les surfaces échangées. Délibération prise à l'unanimité.

b) Construction DUVIN – Hameau de l’Eglise : Cette construction a commencé début Septembre. Gustave BOSQ lors d’un entretien avec le propriétaire l’a mis en garde compte tenu de la profondeur de décaissement en bordure de la route et lui a demandé qu’un remblaiement soit fait rapidement. Gustave BOSQ a fait constater l’état du chantier par :

- Maître VIGUIER, huissier de Justice

Il a également demandé à IT 05 de nous donner leur avis - coût de l’intervention 232 €

Une lettre recommandée avec A.R. a été envoyée à M.DUVIN en date du 7.10 pour le mettre face à ses responsabilités (à laquelle il vient de répondre).

Le remblaiement a été entrepris, mais ne semble pas être réalisé dans les règles de l’art : pas suffisamment de gravier – pas de compactage.

Une nouvelle lettre a été envoyée le 14.10 – affaire à suivre.

c) Recensement : A lieu tous les 5 ans – prévu du 15.01 au 15.02.2015.

Accord est donné pour que cette opération soit effectuée par Patricia ROSSIGNOL.

d) Caravanes sur la zone des Intras : 4 caravanes viennent d’être installées sur cette zone A du PLU, apparemment sur la parcelle 114.

D’après les textes, « l’installation, d’une caravane pour une durée supérieure à trois mois par an, consécutifs ou non, doit faire l’objet d’une déclaration préalable (art. 421-23, d). A défaut de déclaration ou si cette dernière fait l’objet d’une opposition car la zone est inconstructible, il s’agit d’une infraction pénale au code de l’urbanisme, qui doit être constatée et poursuivie dans les conditions habituelles. »

M. le Maire a donc appelé la gendarmerie pour constat, mais il est impossible d’alerter les services sociaux (ni eau, ni électricité dans le secteur) tant qu’il n’y a pas occupation effective de ces caravanes.

e) Commission de communication : Cette commission s’est réunie le 14 Octobre.

Suite au décès de Janine MICHEL, les membres de la Commission ont pensé demander à son mari de la remplacer. Compte tenu du refus de Blandine BARONNA de participer à cette commission, Michel NORBERT a proposé son épouse Brigitte. Il va bien sûr prendre son avis.

La prochaine réunion se tiendra le lundi 10 NOVEMBRE.

f) Quads : Dimanche dernier 18 quads ont « envahi » notre territoire.

Réfléchir à la prise d’un arrêté du Maire interdisant l’accès de nos chemins par ces engins.

g) SyEP : A la dernière réunion, la décision a été prise par SyEP de réaliser en 2015 la remise en état des lampadaires et des boîtiers sur notre commune.

Est-il prévu un réglage des heures de l’éclairage nocturne,

h) Lignes Haute Tension : Une réunion de Conseil Municipal est prévue pour le Jeudi 23 OCTOBRE à 19 H 30 pour délibérer sur ce sujet.

Plus rien n’étant à l’Ordre du Jour, la séance est levée à 21 H.45.



